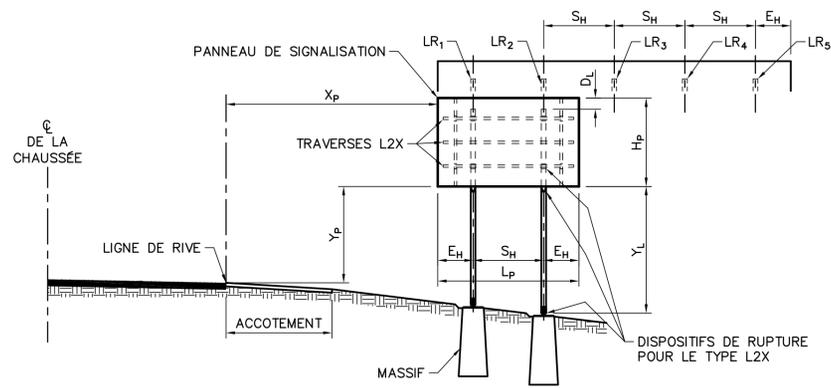
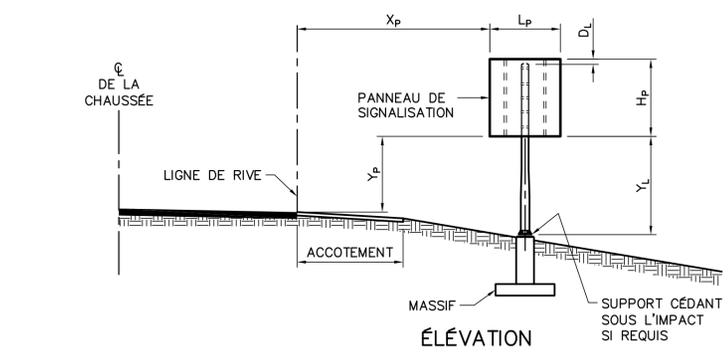


TABLEAU DESCRIPTIF – STRUCTURES DE SIGNALISATION LATÉRALE

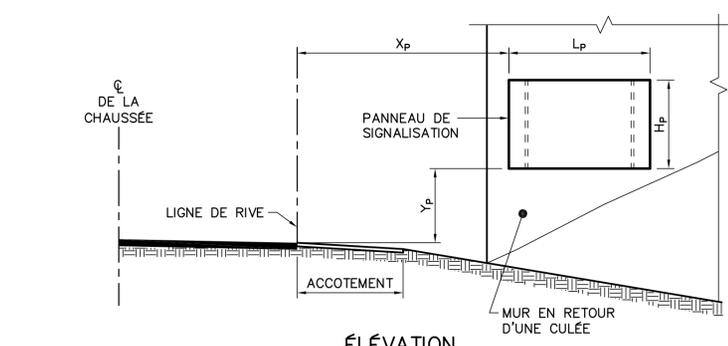
NUMÉRO DE STRUCTURE	ZONE	TYPE	STRUCTURE										PANNEAU			GÉOMÉTRIE						ATTACHES		GLISSIÈRE	REMARQUES						
			SYSTÈME TYPE	NOMBRE	PROFILÉ	POTEAUX					TRAVERSES L2X		ANCRAGES			NUM.	L <sub>p</sub> (mm)	H <sub>p</sub> (mm)	Y <sub>p</sub> (mm)	X <sub>p</sub> (mm)	Φ (DEG.)	Y <sub>L</sub> (mm)	D <sub>L</sub> (mm)			S <sub>H</sub> (mm)	E <sub>H</sub> (mm)	N <sub>A</sub>	S <sub>V</sub> (mm)		
						LR <sub>1</sub>	LR <sub>2</sub>	LR <sub>3</sub>	LR <sub>4</sub>	LR <sub>5</sub>	L <sub>2X</sub>	N <sub>T</sub>	LONGUEUR (mm)	Ø (po)	C.B. (mm)															P (mm)	MASSIF
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



ÉLÉVATION  
STRUCTURES DE TYPE L1, L2, L2X



ÉLÉVATION  
STRUCTURE DE TYPE L4 ET L4X



ÉLÉVATION  
STRUCTURE DE TYPE L5

- NOTES :
- LES NOMBRES ENTRE PARENTHÈSES RENVOIENT AUX NOTES SUIVANTES :
  - 1 - NUMÉRO DE STRUCTURE ATTRIBUÉ AU SYSTÈME DE GESTION DES STRUCTURES DE SIGNALISATION (GSS-6029).
  - 2 - ZONE 1, 2 3A OU 3 (VOIR TOME III, CHAP. 6); 99 : HORS-ZONE.
  - 3 - TYPE DE STRUCTURE (VOIR TOME III, CHAP. 6) : L1, L2 ET L4 : STRUCTURES DE SIGNALISATION LATÉRALE NE CÉDANT PAS SOUS L'IMPACT. L2X ET L4X : STRUCTURES DE SIGNALISATION LATÉRALE CÉDANT SOUS L'IMPACT. L5 : STRUCTURE DE SIGNALISATION LATÉRALE INSTALLÉE SUR UN OUVRAGE D'ART.
  - 4 - TYPE DE SYSTÈME CÉDANT SOUS L'IMPACT SI REQUIS : BS : SYSTÈME DE TYPE BREAK-SAFE HOMOLOGUÉ POUR L2X. CS : CAISSON DE SÉCURITÉ HOMOLOGUÉ EN ALUMINIUM POUR L4X.
  - 5 - NOMBRE DE POTEAUX REQUIS.
  - 6 - TYPE DE PROFILÉ : CIRCULAIRE EN ALUMINIUM POUR L1, L4 ET L4X : φ (DIAMÈTRE EN mm) x (ÉPAISSEUR DE LA PAROI EN mm) - (T = TRONCONIQUE OU C = CYLINDRIQUE). PROFILÉ EN I EN ACIER POUR L2 ET L2X : W (PROFONDEUR DE LA SECTION EN mm) x (MASSE PAR MÈTRE DE LONGUEUR EN kg/m).
  - 7 - LONGUEUR TOTALE DU POTEAU : L1, L4 ET L4X : DISTANCE ENTRE LE DESSOUS DE LA SEMELLE D'ANCRAGE ET LE HAUT DU POTEAU. L2 : DISTANCE ENTRE LE DESSOUS DE LA PLAQUE DE BASE ET LE HAUT DU POTEAU. L2X : DISTANCE ENTRE LE DESSUS DU COUPLEUR ET LE HAUT DU POTEAU.
  - 8 - L<sub>sup</sub> = LONGUEUR DU BÂTI SUPÉRIEUR D'UN POTEAU L2X MESURÉE ENTRE LE JOINT À ARTICULATION ET LE DESSUS DU POTEAU.
  - 9 - N<sub>T</sub> = NOMBRE TOTAL DE TRAVERSES HORIZONTALES POUR L2X = TRAVERSES SUPÉRIEURE + INTERMÉDIAIRE(S) + INFÉRIEURE.
  - 10 - LONGUEUR DES TRAVERSES HORIZONTALES D'UNE STRUCTURE L2X. CALCUL D'UNE LONGUEUR DE TRAVERSE = (L<sub>p</sub> - 400 mm)
  - 11 - Ø = DIAMÈTRE DES TIGES D'ANCRAGE EN POUCES POUR STRUCTURES L1, L2, L4 ET L4X. TYPE : Ø 1" POUR C.B. 241 mm, 279 mm ET 305 mm, Ø 1 1/4" POUR C.B. 368 mm OU Ø 1 1/2" POUR C.B. 457 mm.
  - 12 - C.B. = CERCLE DE BOULONNAGE : 241 mm, 279 mm, 305 mm, 368 mm OU 457 mm.
  - 13 - P = PROJECTION HORS-MASSIF DES TIGES D'ANCRAGE. P1 = 90 (INSTALLATION SUR CAISSON). P2 = 150 (INSTALLATION SUR ÉCROUS DE NIVELLEMENT).
  - 14 - MASSIF DE FONDATION DE TYPE ML.
  - 15 - NUM = NUMÉRO DE PANNEAU INDIQUÉ SUR LE DEVIS DE FABRICATION DU PANNEAU.
  - 16 - L<sub>p</sub> = LARGEUR DU PANNEAU : DE 2500 À 10 000, PAR INCRÉMENT DE 500 mm.
  - 17 - H<sub>p</sub> = HAUTEUR DU PANNEAU : DE 914 À 4879 PAR INCRÉMENT DE 305 mm.
  - 18 - Y<sub>p</sub> = DÉGAGEMENT VERTICAL DU PANNEAU MESURÉ ENTRE LE BAS DU PANNEAU ET L'ÉLÉVATION DE LA CHAUSSEE À LA LIGNE DE RIVE (VOIR DN-V-5-052).
  - 19 - X<sub>p</sub> = DÉGAGEMENT HORIZONTAL DU PANNEAU MESURÉ ENTRE LA LIGNE DE RIVE ET LE BORD DU PANNEAU.
  - 20 - Φ = ANGLE D'INSTALLATION DU PANNEAU PAR RAPPORT À L'AXE DE LA CHAUSSEE.
  - 21 - Y<sub>L</sub> = DISTANCE ENTRE LE BAS DU POTEAU ET LE BAS DU PANNEAU AU POTEAU LE PLUS LONG.
  - 22 - D<sub>L</sub> = DISTANCE ENTRE LE HAUT DU POTEAU ET LE HAUT DU PANNEAU.
  - 23 - S<sub>H</sub> = ESPACEMENT C/C ENTRE DEUX POTEAUX SUCCESSIFS.
  - 24 - E<sub>H</sub> = LONGUEUR DU PORTE-À-FAUX DU PANNEAU MESURÉE ENTRE L'AXE D'UN POTEAU DE RIVE ET LE BORD DU PANNEAU.
  - 25 - N<sub>A</sub> = NOMBRE D'ATTACHES DU PANNEAU PAR POTEAU. L1, L4 ET L4X : 305 mm MIN C/C À 610 mm MAX. C/C. L2X : 305 mm C/C EN QUINCONCE. L2X : 600 mm, 750 mm, 900 mm OU 1100 mm C/C.
  - 26 - S<sub>V</sub> = DISTANCE VERTICALE ENTRE LES ATTACHES. L1, L4 ET L4X : 305 mm MIN C/C À 610 mm MAX. C/C. L2X : 600 mm, 750 mm, 900 mm OU 1100 mm C/C.
  - 27 - INDIQUER LA NÉCESSITÉ D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ : REQ : GLISSIÈRE REQUISE SI LA STRUCTURE EST INSTALLÉE À L'INTÉRIEUR DU DÉGAGEMENT LATÉRAL DE LA ROUTE. (FOURNIE PAR D'AUTRES) EXIST : GLISSIÈRE EXISTANTE. AUC : AUCUNE GLISSIÈRE REQUISE DANS LE CAS D'UNE STRUCTURE CÉDANT SOUS L'IMPACT OU D'UNE STRUCTURE INSTALLÉE À UNE DISTANCE SUPÉRIEURE OU ÉGALE AU DÉGAGEMENT LATÉRAL (VOIR TOME VIII, CHAP. 2).

PLAN TYPE	RÉFÉRENCES
PT1L-010	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE – TYPE L1 – ALUMINIUM »
PT1L-020	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE – TYPE L2 – ACIER »
PT1L-021	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE – TYPE L2X – ACIER »
PT1L-022	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE – TYPE L2X – ACIER – BÂTI SUPÉRIEUR »
PT1L-023	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE – TYPE L2X – ACIER – BÂTI SUPÉRIEUR »
PT1L-024	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE – TYPE L2X – SYSTÈME TYPE "BREAK-SAFE" »
PT1L-040	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE – TYPE L4 – ALUMINIUM »
PT1L-041	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE – TYPE L4X – ALUMINIUM »
PT1L-050	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE – TYPE L5 – ALUMINIUM »
PT1L-090	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE – TYPE L1, L4 ET L4X – INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION »
PT1L-011	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE – INSTALLATION SUR ÉCROUS DE NIVELLEMENT »
PT1L-012	VOIR FEUILLET « SIGNALISATION LATÉRALE L4X – CAISSONS DE SÉCURITÉ – ALUMINIUM »

**\*\* NOTE AU CONCEPTEUR \*\***

AFIN DE DÉTERMINER L'ANGLE D'INSTALLATION DU PANNEAU EN BORDURE D'UNE ROUTE DROITE, CONSULTER LE TOME V (ARTICLE 5.10.2.2) OU DN-V-5-053A. POUR UNE INSTALLATION À PROXIMITÉ D'UNE ROUTE COURBE, CONSULTER LE CONCEPTEUR DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE.

INCLURE LE FEUILLET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRASSEMENT OU DU TUMULUS, SI REQUIS, AINSI QUE LA COUPE TRANSVERSALE POUR CHACUNE DES STRUCTURES DE SIGNALISATION LATÉRALE PRÉVUE AU TABLEAU. CONSULTER LE TOME III, CHAPITRE 6 POUR LA CONCEPTION DU TERRASSEMENT OU DU TUMULUS.

- NOTES GÉNÉRALES :
- LES COTES SONT EN MILLIMÈTRES (S.I.C.).
  - LES DESSINS NE SONT PAS À L'ÉCHELLE.
  - LE DIAMÈTRE DES BOULONS EST EXPRIMÉ EN POUCES.
  - LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SELON LES SPÉCIFICATIONS DU CCQG.

PLAN TYPE – OCT. 2021	PT1L-001
DIR. GÉNÉRALE DES STRUCTURES	
AAAA-MM-JJ	Prénom Nom
AAAA-MM-JJ	Statut
Mandataire	Par
DIRECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES	
DIRECTION DE L'ÉLECTROTECHNIQUE ET DES STRUCTURES DE SIGNALISATION	
Sceau	
PRÉNOM NOM, ing.	
Vérificateur	
PRÉNOM NOM, ing.	
Équipe technique	
PRÉNOM NOM, tech.	
<b>Transports Québec</b>	
Titre	
SIGNALISATION LATÉRALE TABLEAUX	
Numéro de plan	X
SS-AAAA-N-DDDDDD	
Identification de regroupement	